



MODALITES DE SELECTION 2021 D'HALTEROPHILIE

PRINCIPES GENERAUX

Les modalités de sélection 2021 sont conçues sur la base des principes de qualification olympique pour les JO 2021 et des résultats des compétitions internationales de références 2019. Compte tenu du contexte sanitaire très complexe en 2020, les seuils de présélection dans le cadre des modalités de sélection 2021 sont maintenus.

Les seuils de présélection sont déclinés par catégorie de poids de corps et d'âge selon une culture de progression par saison ou 2 saisons sportives internationales, culture essentielle dans la construction d'un projet de performance olympique, sans rentrer dans une culture de participation, improductive dans la quête olympique.

En accord avec la politique de lutte antidopage établie par l'IWF, le statut d'un(e) haltérophile « sélectionnable » est d'abord conditionné par le respect de ses obligations de localisation par l'intermédiaire du système ADAMS :

- Au moins 2 mois avant le début de la compétition IWF visée (hors mondiaux),
- Au moins 3 mois avant le début des mondiaux (U17, U20 & Seniors)
- Pour les haltérophiles inscrit(e)s sur le Groupe Cible AFLD ou IRTP IWF, l'obligation de soumettre ses informations de localisation est permanente.

A défaut, l'haltérophile concerné(e) ne sera pas éligible à la sélection.

Le processus de sélection en Equipe de France est déterminé par :

- Une période qualificative et/ou une liste de compétitions et tests qualificatifs,
- Un seuil de présélection par catégorie de poids de corps et d'âge
- Une tolérance de poids de corps définie.

S'agissant des tests réalisés sous le contrôle des Entraîneurs Nationaux en stage national ou en Pôle FFHM, ils doivent être mis en œuvre conformément aux conditions de compétition et respecter à minima les critères suivants : 3 essais à l'arraché, 3 essais à l'épaulé-jeté, pas de sangles. Une pesée le jour même devra être effectuée pour valider la tolérance de poids de corps. Chaque test est soumis au préalable à la validation du DTN (demande au plus tard 15 jours avant le dit test auprès du Directeur des Equipe de France).

La réalisation des présentes modalités de sélection 2021 attribut à l'haltérophile concerné(e) le statut de « pré sélectionné(e) » et sera à ce titre proposé(e) au Comité de Sélection FFHM (cf. Plan de Performance Fédéral 2017-2021). Le Comité de Sélection FFHM entérine les

sélections « Equipe de France » en accord avec les présentes modalités de sélection 2021 et les textes de référence en matière de droits et devoirs des sportifs de haut niveau de la FFHM (Convention SHN FFHM, Charte du SHN FFHM et Plan de Performance Fédéral 2017-2021). Attention, la réalisation des présentes modalités de sélection 2021 ne conditionne pas à elles seules la décision du Comité de Sélection FFHM.

Dans l'optique d'assurer la continuité des projets olympiques 2021 et 2024, le Directeur Technique National se réserve le droit, le cas échéant, de proposer au Comité de Sélection FFHM, un(e) haltérophile qui n'aurait pas souscrit(e) aux présentes modalités de sélection 2021.

L'engagement aux autres compétitions internationales (tournois internationaux sur invitation hors compétitions internationales de référence) relève d'une sélection nationale sous l'autorité directe du Directeur Technique National.

La participation aux stages nationaux et compétitions internationales est obligatoire pour les haltérophiles inscrit(e)s en Pôle FFHM, sauf dérogation accordée par le DTN.

Les sélections établies par le Comité de Sélection FFHM ou directement par le DTN, les convocations en stage nationaux, peuvent être remises en cause selon :

- Blessure constatée ou méforme notoire,
- Non-respect de la convention SHN-FFHM, de la charte de l'équipe de France
- Manquement au règlement disciplinaire type liée à la lutte contre le dopage de la FFHM ou de l'IWF (dans le cadre d'une procédure engagée ou à titre conservatoire)
- Manquement au règlement disciplinaire de la FFHM (dans le cadre d'une procédure ou à titre conservatoire)
- Manquement à l'obligation de localisation via le système ADAMS

Dans ce cas, le DTN notifiera directement à l'haltérophile concerné(e) l'annulation de sa convocation et/ou sélection de l'action concernée.

En cas de modification de ces modalités de sélection 2021 pour des raisons de force majeure et/ou dans l'intérêt supérieur de la France, elles feront à nouveau l'objet d'une validation par le Comité Directeur FFHM et publiée via les réseaux FFHM.

Ces modalités de sélection 2021 ont été validées par le Comité Directeur FFHM le 15/02/2021, sous réserve des protocoles sanitaires gouvernementaux en vigueur et de l'autorisation du Ministère en charge des Sports de rejoindre le pays hôte de la compétition visée.

I. EQUIPE DE FRANCE SENIORS

L'objectif prioritaire de l'année 2021 pour l'Equipe de France est d'être la plus performante possible lors des Jeux Olympiques de Tokyo 2021 et de décrocher des médailles lors des compétitions internationales de référence.

Les autres compétitions internationales concourent à cet objectif.

Les 4 haltérophiles encore en course dans la campagne olympique « JO 2021 » qui s'achèvera le 30 avril 2021 sont déjà présélectionné(e)s pour les compétitions internationales de références 2021 jusqu'au 4 août 2021, et seront proposés au Comité de Sélection FFHM pour validation. Il s'agit de : Anaïs MICHEL, Dora TCHAKOUNTE, Gaëlle NAYO KETCHANKE et Bernardin KINGUE MATAM

COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE

- **Championnats d'Europe Seniors**
Avril 2021 Moscou (Russie)
- **Jeux Olympiques**
Juillet/aout 2021 Tokyo (Japon)
- **Championnats du Monde Seniors**
Novembre 2021 Lima (Pérou)

A. CHAMPIONNATS D'EUROPE DU 3 AU 11 AVRIL 2021

Objectif : décrocher 6 médailles dont 2 au total olympique

Période de sélection : du 1^{er} septembre 2020 au 1^{er} mars 2021

Epreuves sélectives durant cette période :

- Tests sous le contrôle des entraîneurs nationaux lors des regroupements nationaux ou en Pôles FFHM (cf. préambule)
- Compétition(s) nationale(s) FFHM
- Compétition(s) internationale(s) IWF

Seuils de présélection (proposition au Comité de Sélection FFHM) :

	-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 KG	-87 kg	+87 kg
+24 ans	150	173	187	205	210	212	216	217	218	231
-24 ans	147	168	183	200	206	208	212	213	214	226

	-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg	-109 kg	+109 kg
+24 ans	243	276	295	322	335	350	364	369	380	400
-24 ans	236	270	288	316	328	342	357	362	372	392

Tolérance de poids de corps

-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 kg	-87 kg
46,4	50,5	56,7	60,8	65,9	73,1	78,3	83,4	89,6
-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg	-109 kg
56,7	62,8	69,0	75,2	83,4	91,7	98,9	105,1	112,3

Si plus d'haltérophiles dans une même catégorie de poids de corps réalisent ce critère qu'il n'y a de places disponibles (cf. règlement IWF TCRR 2020), le Comité de Sélection FFHM retiendra prioritairement les haltérophiles les plus performants au total olympique.

B. JEUX OLYMPIQUES

Objectif : 4 sélectionné(e)s dont 3 finalistes

Période de sélection : du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2020 et du 1^{er} octobre 2020 au 30 avril 2021

Epreuves sélectives durant cette période :

- Cf. Système de qualification olympique haltérophilie IWF/CIO
<https://www.iwf.net/tokyo2020/>

Préparation terminale

La préparation terminale est la période comprise entre la date de la dernière épreuve sélective pour les JO 2021 : les championnats d'Europe Seniors (12 avril) de Moscou et la compétition (24 juillet au 4 août). Les stages finaux Equipe de France sont obligatoires (cf. calendrier EDF Senior 2021), sauf dérogation du Directeur Technique National.

C. CHAMPIONNATS DU MONDE

Objectif : décrocher 1 médaille et 2 finalistes

Période de sélection : du 1^{er} janvier au 15 octobre 2021 (à finaliser selon dates précises CM)

Epreuves sélectives durant cette période :

- Tests sous le contrôle des entraîneurs nationaux lors des regroupements nationaux ou en Pôles FFHM (cf. préambule)
- Compétition(s) nationale(s) FFHM
- Compétition(s) internationale(s) IWF

Seuils de présélection (proposition au Comité de Sélection FFHM) :

	-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 KG	-87 kg	+87 kg
+23 ans	150	173	187	205	210	212	216	217	218	231

	-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg	-109 kg	+109 kg
+23 ans	243	276	295	322	335	350	364	369	380	400

Tolérance de poids de corps

-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 kg	-87 kg
46,4	50,5	56,7	60,8	65,9	73,1	78,3	83,4	89,6
-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg	-109 kg
56,7	62,8	69,0	75,2	83,4	91,7	98,9	105,1	112,3

Si plus d'haltérophiles dans une même catégorie de poids de corps réalisent ce critère qu'il n'y a de places disponibles (cf. règlement IWF TCRR 2020), le Comité de Sélection FFHM retiendra prioritairement les haltérophiles les plus performants au total olympique.

II. EQUIPE DE FRANCE U20

L'objectif prioritaire de l'année 2021 pour l'Equipe de France U20 est de décrocher des médailles lors des CE U20/U23 afin de concourir à la réussite des Jeux Olympiques de Paris 2024 et Los Angeles 2028. Les autres compétitions internationales concourent à cet objectif.

COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE

- **Championnats du Monde U20**
Mai 2021 Jeddah (Arabie Saoudite)
- **Championnats d'Europe U20-U23**
Septembre 2021 Rovaniemi (Finlande)

A. CHAMPIONNATS DU MONDE U20

Objectif : 1 finaliste

Période de sélection : du 19 décembre 2020 au 18 avril 2021 (à finaliser selon régulation CMU20)

Epreuves sélectives durant cette période :

- Tests sous le contrôle des entraîneurs nationaux lors des regroupements nationaux ou en Pôles FFHM (cf. préambule)
- Compétition(s) nationale(s) FFHM
- Compétition(s) internationale(s) IWF

Seuils de présélection (proposition au Comité de Sélection FFHM) :

-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 KG	-87 kg	+87 kg
140	157	169	183	192	193	197	198	199	210

-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg	-109 kg	+109 kg
225	247	267	288	305	314	330	337	346	360

Tolérance de poids de corps

-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 kg	-87 kg
46,4	50,5	56,7	60,8	65,9	73,1	78,3	83,4	89,6
-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg	-109 kg
56,7	62,8	69,0	75,2	83,4	91,7	98,9	105,1	112,3

Si plus d'haltérophiles dans une même catégorie de poids de corps réalisent ce critère qu'il n'y a de places disponibles (cf. règlement IWF TCRR 2020), le Comité de Sélection FFHM retiendra prioritairement les haltérophiles les plus performants au total olympique.

B. CHAMPIONNATS D'EUROPE U20/U23

Objectif : décrocher 3 médailles dont 1 au total olympique

Période de sélection : du 1^{er} avril au 19 août (à finaliser selon régulation)

Epreuves sélectives durant cette période :

- Tests sous le contrôle des entraîneurs nationaux lors des regroupements nationaux ou en Pôles FFHM (cf. Préambule)
- Compétition(s) nationale(s) FFHM
- Compétition(s) internationale(s) IWF

Seuil de présélection (proposition au Comité de Sélection FFHM) :

U20 1 & 2	-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 kg	-87 kg	+87 kg
	133	148	161	173	182	183	187	189	190	200
U20 3	-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 kg	-87 kg	+87 kg
	140	157	169	183	192	193	197	198	199	210

U23 1	-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 kg	-87 kg	+87 kg
	144	163	178	195	200	201	205	206	207	219
U23 2 & 3	-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 kg	-87 kg	+87 kg
	147	168	183	200	206	208	212	213	214	226

U20 1 & 2	-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg	-109 kg	+109 kg
	212	233	252	272	286	298	311	318	327	340
U20 3	-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg	-109 kg	+109 kg
	225	247	267	288	305	314	330	337	346	360

U23 1	-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg	-109 kg	+109 kg
	231	260	280	306	318	333	346	351	361	380
U23 2 & 3	-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg	-109 kg	+109 kg
	236	270	288	316	328	342	357	362	372	392

Tolérance de poids de corps

La prise en compte de la réalisation des seuils de présélection est conditionnée, d'une part au respect de la tolérance de poids de corps par catégorie (cf. tableau ci-dessous), et d'autre part

à l'obligation d'avoir concouru au moins une fois dans la catégorie de poids de corps visée pour la sélection au cours de la saison sportive en cours, soit du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021 (cf. listing national FFHM).

-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 kg	-87 kg
46,4	50,5	56,7	60,8	65,9	73,1	78,3	83,4	89,6
-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg	-109 kg
56,7	62,8	69,0	75,2	83,4	91,7	98,9	105,1	112,3

Si plus d'haltérophiles dans une même catégorie de poids de corps réalisent ce critère qu'il n'y a de places disponibles (cf. règlement IWF TCRR 2020), le Comité de Sélection FFHM retiendra prioritairement les haltérophiles les plus performants au total olympique.

III. EQUIPE DE FRANCE U15/U17

L'objectif prioritaire de l'année 2021 pour l'Equipe de France U15/U17 est de décrocher des médailles lors des CE U15/U17 afin de concourir à la réussite des Jeux Olympiques de Los Angeles 2028. Les autres compétitions internationales concourent à cet objectif.

COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE

- **Championnats d'Europe U15-U17**
A DETERMINER 2021 A DETERMINER
- **Championnats du Monde U17**
septembre 2021 Tashkent (Ouzbékistan)

A. CHAMPIONNATS D'EUROPE U15/U17


Objectif : décrocher 2 médailles, 4 finalistes

Période de sélection : du 1^{er} avril au ??? (à déterminer selon régulation)

Epreuves sélectives durant cette période :

- Tests sous le contrôle des entraîneurs nationaux lors des regroupements nationaux ou en Pôles FFHM (cf. préambule)
- Compétition(s) nationale(s) FFHM
- Compétition(s) internationale(s) IWF

Seuils de présélection (proposition au Comité de Sélection FFHM) :

U15	-40 kg	-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 kg	+81 kg
	99	109	120	132	139	147	149	152	153	155
U17 1	-40 kg	-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 kg	+81 kg
	105	115	126	140	147	155	159	161	162	164
U17 2	-40 kg	-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 kg	+81 kg
		121	132	148	155	163	166	170	171	173

U15	-49 kg	-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg	+102 kg
	160	170	190	210	225	231	246	256	260	265
U17 1	-49 kg	-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg	+102 kg
	165	184	205	225	235	250	260	270	275	285
U17 2	-49 kg	-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg	+102 kg
		194	215	236	254	265	275	285	292	300

Tolérance de poids de corps

La prise en compte de la réalisation des seuils de présélection est conditionnée, d'une part au respect de la tolérance de poids de corps par catégorie (cf. tableau ci-dessous), et d'autre part à l'obligation d'avoir concouru au moins une fois dans la catégorie de poids de corps visée pour la sélection au cours de la saison sportive en cours, soit du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021 (cf. listing national FFHM).

-40 kg	-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 kg
40,8	45,9	50,0	56,1	60,2	65,3	72,4	77,5	82,6
-49 kg	-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg
50,0	56,1	62,2	68,3	74,5	82,6	90,8	97,9	104,0

Si plus d'haltérophiles dans une même catégorie de poids de corps réalisent ce critère qu'il n'y a de places disponibles (cf. règlement IWF TCRR 2020), le Comité de Sélection FFHM retiendra prioritairement les haltérophiles les plus performants au total olympique.

Préparation terminale

La préparation terminale est la période comprise entre la date de sélection (à déterminer) et la compétition. Les stages CE U15/U17 Equipe de France sont obligatoires (cf. calendrier EDF U18 2021), sauf dérogation du Directeur Technique National.

B. CHAMPIONNATS DU MONDE U17

Objectif : 1 finaliste

Période de sélection : du 1^{er} avril au 8 août 2021 (à finaliser selon régulation)

Epreuves sélectives durant cette période :

- Tests sous le contrôle des entraîneurs nationaux lors des regroupements nationaux ou en Pôles FFHM (cf. préambule)
- Compétition(s) nationale(s) FFHM
- Compétition(s) internationale(s) IWF

Seuils de présélection (proposition au Comité de Sélection FFHM) :

U17	-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 kg	+81 kg
	127	140	154	164	173	175	179	180	181

U17	-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg	+102 kg
	203	224	244	263	276	289	298	305	314

Tolérance de poids de corps

La prise en compte de la réalisation des seuils de présélection est conditionnée, d'une part au respect de la tolérance de poids de corps par catégorie (cf. tableau ci-dessous), et d'autre part

à l'obligation d'avoir concouru au moins une fois dans la catégorie de poids de corps visée pour la sélection au cours de la saison sportive en cours, soit du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021 (cf. listing national FFHM).

-40 kg	-45 kg	-49 kg	-55 kg	-59 kg	-64 kg	-71 kg	-76 kg	-81 kg
40,8	45,9	50,0	56,1	60,2	65,3	72,4	77,5	82,6
-49 kg	-55 kg	-61 kg	-67 kg	-73 kg	-81 kg	-89 kg	-96 kg	-102 kg
50,0	56,1	62,2	68,3	74,5	82,6	90,8	97,9	104,0

Si plus d'haltérophiles dans une même catégorie de poids de corps réalisent ce critère qu'il n'y a de places disponibles (cf. règlement IWF TCRR 2020), le Comité de Sélection FFHM retiendra prioritairement les haltérophiles les plus performants au total olympique.